

RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808
Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 003 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Rénovations des colonnes du paravalanche, mont Revelstoke et parc national du Canada des Glaciers	
N° de l'invitation : 5P468-22-0222/A	Date : 16 janvier 2023
N° de modification : 003	
N° de référence du client : 2290	
N° de référence de SEAG : PW-22-01017438	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 24 janvier 2023	Fuseau horaire : HNR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ken Lacanilao	
N° de téléphone : (587) 832-1894	N° de télécopieur : (855) 983-1808
Courriel : kenneth.lacaniclao@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 003

Par exemple, cette modification vise à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires.

A. Questions et réponses

Q1. Veuillez expliquer la note 4 de la feuille 104 :

- « Les supports temporaires doivent fournir un support égal à la poutre de toiture de chaque côté de la colonne en cours de rénovation. »
- « Les supports temporaires doivent avoir une capacité de charge verticale pondérée minimale de 1 400 kN. »
- « Soulever les supports temporaires sur vérin pour réduire la charge sur la colonne en cours de rénovation de 800 kN avant de commencer à enlever le béton. »

Est-il prévu que tous les supports temporaires installés de chaque côté de la colonne le long de la ligne de colonnes B du paravalanche Lens aient une capacité de 700 kN?

R1. Oui. Il est prévu que tous les supports temporaires installés de chaque côté de la colonne le long de la ligne de colonnes B du paravalanche Lens aient une capacité de 700 kN.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.